

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 15/2021 :
Entretien de collecteurs EC et EU – Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Madame Muriel Cuendet Schmidt en remplacement de Monsieur Michael Crottaz, Messieurs François Puricelli, Guillaume Graf, Marco Caffaro, Yves Fauth, Erich Dürst, Cyril Duruz, Nicolas Garoflid et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 15/2021 lors de sa séance du 31 août 2021.

Informations de M. Maurice Mischler, Municipal et représentant M. Roland Perrin pour ce préavis

Monsieur Mischler indique que le préavis avait été présenté une première fois ce printemps et que suite à diverses demandes de compléments d'information, il avait été retiré lors d'un précédent conseil. La version du préavis présentée ce jour présente les informations complémentaires demandées.

Discussion générale

Un commissaire mentionne qu'il est dommage, malgré le complément d'informations, que le préavis ne donne pas de détail par séquence de travail, y compris l'étude de la construction.

Le même commissaire s'interroge, s'il s'agit de « gros œuvre » ou de « second œuvre », parce que s'il s'agit de la seconde catégorie, un appel d'offre à partir de CHF 150'000.- serait requis (selon la procédure sur les Marchés publics).

M. Mischler indique que la Commune s'est renseignée au préalable et que les travaux qui permettent de prolonger grandement la durée de vie des collecteurs sont à considérer comme travaux de « gros œuvre » et que la limite de CHF 300'000.- s'applique donc et non celle de CHF 150'000.-. M. Mischler complète en indiquant que les offres ont été demandées séparément et que l'adjudication est en cours.

Un commissaire demande comment a été défini le taux d'intérêt d'emprunt de 1,32%. Il est répondu que le taux utilisé est le taux moyen de la dette de la Commune.

Conclusion

Le Président propose de passer au vote.

C'est à l'unanimité des membres présents que la CoFin a accepté les décisions du préavis no 15/2021 et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis no 15/2021.

Epalinges, le 31 août 2021



Sandy Warth
Président